

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE CHLEF

DAIRA DE BENI-HAOUA

COMMUNE D'OUED-GOUSSINE

N° D'IMMATRICULATION FISCALE : 098502169043332

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU CONVENTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° : 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics, suite à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°03/2020, paru dans les quotidiens nationaux, « Le Géant Sportif » du 27/05/2020 ET « SADA EL YAOUM » du 28/05/2020.

Et après décision de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres en sa séance du 03/06/2020 à (11 :00h) matin, et d'évaluation des offres en sa séance du 07/06/2020 le président de l'assemblée populaire communale D'OUED-GOUSSINE fait part de l'attribution provisoire des conventions à l'entreprise suivante :

N°	DESIGNATION DE L'ENTREPRISE ET N° IMMATRICULATION FISCALE	INTITULE DU PROJET	DUREE DE REALISATION	MONTANT de l'offre (DA)	MONTANT de l'offre après la correction (DA)	NOTE	Condition de choix
01	SARL TERSIF DES ETP GEREE PAR KHLIFI ABDERRAHMANE LA ROUTE PRINCIPALE DU CENTRE VILLE OUM- DROU WILAYA DE CHLEF 001902090716532	01 : AMENAGEMENT PISTE MENANT A LA PLAGE DE BOUCHEGHAL COTE OUEST	Trois (03) mois	10 944 192.00	10 944 192.00	$\frac{76}{94}$	moins disant -Offre conforme à la régle- mentation
02	AZEIZ MOKHTAR ETRA HAY BENI OUADRAN N° 30 SENDJAS WILAYA DE CHLEF 197902200014935	02 : AMENAGEMENT PISTE MENANT A LA PLAGE D'OUED GOUSSINE	Deux (02) mois	5 934 530.00	5 934 530.00	$\frac{64}{94}$	moins disant -Offre conforme à la régle- mentation

A cet effet et conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N° : 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics, les soumissionnaires peuvent formuler d'éventuels recours et les adresser à la commission des marchés compétente de la commune en ce qui concerne le choix de l'entreprise sus désignée, et ce dans un délai de Dix (10) jours, à compter de la première publication du présent avis dans la presse nationale, pour les autres soumissionnaires qui sont intéressés de se rapprocher auprès de l'APC au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du conventions à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.